

Convention d'accueil et de valorisation des archives du Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES) et installation du Centre des archives de la protection de l'enfance (CAPEA) au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix.

Manifestation organisée par la Direction des Archives de France et le CNAHES, avec la participation de la Direction générale de l'Action sociale et de la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse

17 décembre 2002 – Centre historique des Archives nationales.

En quelques mots et en vous remerciant de votre participation à cette séance inaugurale du partenariat organisé autour du CNAHES et du CAPEA, je voudrais évoquer la signification de cette nouvelle manière de travailler dans le domaine des archives qui se fait jour depuis ces dernières années.

Cette nouvelle manière traduit le fait que, de plus en plus, la société civile a décidé d'intervenir activement dans les processus d'archivage et de constitution raisonnée de la mémoire et que les continents archivistiques à sauvegarder ne cessent de se multiplier, ce qui constitue un signe éloquent des bouleversements sociaux contemporains dont une des conséquences est la quête d'identité et de reconnaissance des personnes comme des groupes et des institutions.

Le mariage entre tous les acteurs et chercheurs de l'éducation spécialisée et de la protection de l'enfance et les Archives nationales n'est pas le fait du hasard. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est de la capacité de l'Etat à accompagner les efforts et le travail réalisé depuis plusieurs années par les associations et l'Université d'Angers dans ce domaine aux frontières mouvantes qu'est la protection de la jeunesse et la prévention de la délinquance. Sauver, rassembler, ordonner, communiquer ces archives, en créer en plus grâce au recueil de témoignages, ce serait mission impossible pour les seules associations, les seuls universitaires, les seules administrations concernées, les seuls archivistes. Les archives contemporaines, plus exposées que jamais, requièrent que les énergies se complètent, que les savoirs s'épaulent, que les moyens s'additionnent pour que la mémoire ensevelie et dispersée fasse entendre son irremplaçable tintamarre. Le mot d'ordre actuel de l'archivistique ne peut être qu'ouverture et partenariat. Voilà pourquoi les Archives nationales sont heureuses d'accueillir au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix cet ensemble patrimonial déjà remarquable (quelques 900 mètres linéaires) appelé à s'enrichir au fil des années.

Il convient de souligner au passage que si des partenariats, comme celui-ci ou celui qui a précédé en Val-de-Marne avec le Pôle des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), sont manifestement les seules voies praticables pour sauver des mémoires fragmentées, voire exposées, il faut s'interroger sur les moyens à donner aux services d'archives de l'Etat pour faire face à une montée régulière des sollicitations de toutes sortes : le CAMT aussi sera à terme saturé, la vocation des magasins d'archives étant de se remplir des documents d'intérêt historique. C'est donc bien d'un nouveau dimensionnement du travail archivistique dont il est question aujourd'hui, quantitativement et qualitativement : il y a plus de fonds d'archives, il y a plus d'outils archivistiques à élaborer du papier à l'Internet, il faut aller plus vite. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que deux siècles d'un système archivistique français qui ne se compare à rien au monde ont besoin de

se projeter dans la nouvelle dimension d'un très grand site et dans la nouvelle dimension d'un très grand réseau.

La vocation du CAMT est justement de ne rien laisser de côté : il s'agit non seulement d'être attentif aux fonds du passé, mais aussi de savoir capter dans les champs institutionnels comme dans les champs des militances et des marges du monde contemporain tout ce qui porte et portera traces significatives du temps immédiat. Pour cela, le CAMT doit faire face à la conservation des documents écrits, des documents figurés, des documents photographiques, des documents audiovisuels, des documents magnétiques dématérialisés se rapportant au monde du travail, concept vaste qui n'écarte aucune activité humaine et qui exige de ce fait une approche pluridisciplinaire des études savantes, mais aussi qui exige l'intervention directe des acteurs par l'archive qui n'existe pas : la parole. Grâce à ces partenariats mis en œuvre, les archives prises dans un procès de travail deviennent ce qu'elles doivent être : une matière vivante de l'identité, de la connaissance, de l'enseignement, de la culture pour la société d'aujourd'hui.

Tout ceci me conduit à dire que CNAHES et CAPEA sont les deux garanties que nous aurons ensemble des programmes riches, ambitieux et utiles à la collectivité nationale. Lourds aussi n'en doutons pas ! Nous avons donc ensemble bien pris le vent pour avancer dans le bon sens et je souhaite, à tous ceux qui vont faire voguer ce beau navire, enthousiasme, ténacité et créativité. Merci à tous.

Françoise Bosman

Décembre 2002